BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 700

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

891 751 448 RCS Lorient.
F2B.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 251000.00 EUR.
Adresse : 25, Rue Du Mane Rohr, 56470 La Trinité-sur-Mer.
Activité : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de toutes participations dans toutes entreprises et sociétés..
Adresse : 25, Rue Du Mane Rohr, 56470 La Trinité-sur-Mer.
Oppositions : Art L236-15 du Code de Commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société F2B par la société SOFIVAL Pour la société absorbante : La dénomination sociale suivie : SOFIVAL La forme : SAS L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 137-145 avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine Le montant du capital : 190.591,44 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 338 667 231 RCS NANTERRE Pour la société absorbée : La dénomination sociale : F2B La forme : SARL L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 25 rue du Mane Rohr - 56470 La-Trinité-sur-Mer Le montant du capital : 10.000 € Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 891 751 448 RCS LORIENT L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 731.861 euros Passif : 731.861 euros. Actif net : 0 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange théorique des titres est fixé à 0,0141616662932622 action de la Société SOFIVAL pour une (1) part sociale de la Société F2B. Il résulte du rapport d'échange établi à l'Article 5.1, ci-dessus, que les associés de la Société F2B devront recevoir, en échange des 251.000 parts sociales composant le capital de la Société F2B, 3.555 actions ordinaires de catégorie A de la Société SOFIVAL. En rémunération des apports, la Société SOFIVAL devrait émettre 3.555 actions ordinaires nouvelles de catégorie A d'un montant nominal de 15,24 € chacune à titre d'augmentation de son capital social pour un montant total de 54.178,20 euros. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : La différence entre l'actif net, postérieur à l'augmentation de capital, en date du 22 novembre 2024, soit 232.537 euros, et la valeur de l'augmentation de capital de la Société SOFIVAL (d'un montant de de 241.000 euros portant ainsi le capital à 251.000 euros), basée sur la parité d'échange définie dans le présent traité de fusion, soit 54.178,20 euros, sera inscrite au passif du bilan de la Société SOFIVAL sur un compte " Prime de fusion " pour un montant de cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante-neuf euros (178.379 €) et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires

anciens et nouveaux. Date du projet de fusion : 22 novembre 2024 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé le 25 novembre 2024 au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société SOFIVAL et le 25 novembre 2024 au greffe du Tribunal de Commerce de Lorient pour la société F2B..

